



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : DE REDON Louis, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. DE REDON, Maire, M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. BLANCHARD, Mme JARDEL, M. THEODON, Mme LE BIHAN, Mme SAVARY, M. PUSKULLU, Adjoint au Maire, M. ALBERTINI, Conseiller Spécial, Mme FAISANT, M. RAVIER, Mmes WEISS, LE NAHON, LEWAZEWSKI, M. GOULET, Mme AMARD, M. KAJSA, M. LUCAS, Mme AUZIER, M. CORBEAU, Mme BRAQUEVILLE, Mme DEGRAIS, Mme ESCAMEZ, M. BOISSEAU, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : M. CORBEAU, Conseiller Municipal.

EXCUSÉS : M. VILLEMONT, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. BLANCHARD, M. GUILLEMOZ, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. THEODON, Mme VALY, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme LE NAON, Mme JEANBLANC, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET, M. LAMBERT Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme AMARD, Mme ROGER, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. BOISSEAU, M. HARNOIS Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. BAUDAT, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -N° 26/05/-20

Monsieur M. BLANCHARD, Adjoint au Maire, Conseiller Municipal, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"BILLARD BLACKBALL ROMORANTINAI

L'association Billard Blackball Romorantinais demande le versement d'une **subvention complémentaire** de 1 200 € afin de régler les frais d'organisation du dernier championnat organisé à la Fabrique Normant les 1^{er}, 2 et 3 mai 2026.

Il est proposé de verser au Billard Blackball Romorantinais une subvention de **1 200 euros**.

SALON DU LIVRE 41

L'Association Salon du Livre 41 sollicite une aide **exceptionnelle** de 200 € pour l'organisation de sa première édition du Salon du Livre qui a eu lieu les 6 et 7 juin 2026 à l'Espace Robert Badinter.

Il est proposé de verser à Salon du Livre 41 une subvention de **200 euros**.

MA PATTE DANS TA MAIN

L'association Ma Patte dans ta Main sollicite une aide **exceptionnelle** de 1 000 €, afin d'aider à l'acquisition et l'entretien d'un Chien d'Assistance Judiciaire destiné au Groupement de Gendarmerie.

Il est proposé de verser à Ma Patte dans ta Main une subvention de **1 000 euros**.



MONSTERS CREW

L'association Monsters Crew sollicite une aide **exceptionnelle** de 3 100 € afin d'aider aux frais inhérents à la participation d'une de ses membres (sélectionnée en équipe de France Master d'Haltérophilie) aux championnats d'Europe et du Monde d'Haltérophilie à Athènes.

Alors qu'une subvention de 3 100 € a été demandée pour Monsters Crew, il est proposé l'attribution d'une subvention de **2 500** euros, soit 80% du montant initialement demandé."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité (32 pour 1 contre – Mme FAISANT), de verser ces subventions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le **03 JUIL. 2026**

Mis en ligne sur le site internet le

06 JUIL. 2026
Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,



Louis DE REDON.

Antoine CORBEAU.